



www.bourgenbresse.fr

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210100533-20260325-DEC202603251-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2026

Publication : 25/03/2026

24 MARS 2026

DECISION DU MAIRE

Objet : Demande de subvention LEADER 2026 – Étude de diagnostic général des toitures du Monastère Royal de Brou

VU les articles L-2122.22 et L-2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent le cadre dans lequel le Conseil Municipal peut déléguer une partie de ses pouvoirs au Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation au Maire et l'arrêté n° 68631 du 24 mars 2026, donnant délégation de signature au profit du Directeur général des services et Directeurs généraux adjoints, notamment pour solliciter toute attribution de subvention, quel qu'en soit le montant.

VU le projet de la Ville de Bourg-en-Bresse de faire réaliser une étude de diagnostic général des toitures du Monastère Royal de Brou (MRB)

VU le plan de financement tel que présenté ci-après, qui annule et remplace celui de la décision publiée le 4 mars 2026 – 001-21000533-20260304-DEC202604016AU - pour le même objet,

Coût du projet	H.T.	Financements attendus	
Étude de diagnostic général	74 733	Région – LEADER 26	14 946
		ETAT DRAC	44 840
		Autofinancement commune	14 947
TOTAL	74 733		74 733

CONSIDERANT que ce projet peut faire l'objet d'une subvention d'investissement au titre du LEADER 2026 – Étude de diagnostic général des toitures du MRB pour un montant de 14 946 €.

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

ARTICLE UNIQUE :

SOLLICITE auprès de l'Etat – LEADER 2026 une subvention d'investissement pour l'étude de diagnostic général des toitures du MRB pour un montant de 14 946 €.

La recette correspondante sera imputée sur les crédits ouverts aux budgets des exercices 2026 et suivants, selon le rythme de réalisation de l'étude, chapitre 13 « subvention d'investissement ».

Le Directeur Général des Services

Patrick BOURRASSAUT